

L'PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de LUPIAC

EN DATE DU 31 janvier 2023

Date de convocation : 24 janvier 2023

L'an deux mille vingt-deux, le trente et un janvier à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lupiac, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Véronique THIEUX LOUIT, Maire.

Étaient présents : Mesdames Christelle CORNU, Maryse FOURAGNAN, Lisa HUTTON, Véronique THIEUX LOUIT. Messieurs Frédéric CORNU, Bruno DURIEZ, Maxime FILLOS, Jean-Marie GRIVAZ, Bernard LUIS, Patrick MAGNE, Simon LABORDE

Formant la majorité des membres en exercice.

Était absent et excusé : néant

Était absent représenté : néant

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire de séance.

Secrétaire : Madame Christelle CORNU est désignée pour exercer cette fonction.

Les élus présents physiquement constituent le quorum nécessaire aux délibérations.

Ordre du jour de la séance :

Approbation du procès-verbal de la séance du 07 décembre 2022

Gestion cantine scolaire – détermination du prix des repas

Approbation cadeau de départ à la retraite d'Huguette LAGARDERE

Charges de fonctionnement frais de scolarité 2022 aux communes voisines

Vente d'une partie de la parcelle AB 221

Projets 2023

Musée d'Artagnan – organisation et personnel

Date anniversaire de la mort de d'Artagnan

Questions diverses

Approbation du procès-verbal de la séance du 07 décembre 2022

Il est donné lecture du procès-verbal de la dernière séance du conseil en date du 07 décembre 2022. Il est adopté.

Détermination du prix des repas à la cantine scolaire

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que pour une meilleure gestion et se conformer à la réglementation, les dépenses et les recettes liées à la restauration scolaire doivent être intégrées au budget communal.

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal les tarifs actuels des repas qui n'ont pas évolués depuis de nombreuses années soit 2.20 €.

L'augmentation du prix des denrées alimentaires, de l'électricité, du gaz et les augmentations salariales font que le prix de revient des repas est en constante évolution.

En 2022 le prix de revient du repas était de 5.92 €.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal décide de fixer la participation au prix du repas comme suit :

	Ticket enfant	Ticket adulte
Tarif repas	3 €	6 €

Cette tarification prendra effet à la rentrée des vacances d'hiver soit au 6 mars 2023

Approbation cadeau de départ à la retraite d'Huguette LAGARDERE

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le départ en retraite de Mme Huguette LAGARDERE, agent technique à la cantine scolaire au 1 janvier 2021. Elle rappelle que pour cause de pandémie, la cérémonie des vœux du maire n'a pas eu lieu en 2021 et 2022.

Le départ d'Huguette LAGARDERE peut être célébré cette année 2023, pour l'occasion le Conseil Municipal décide d'un bon cadeau au restaurant La Guinguette du lac pour une valeur de 150€.

Charges de fonctionnement frais de scolarité 2022 aux communes voisines

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la mise en place du recouvrement des frais de fonctionnement scolaire a été faite en 2001 pour la première fois.

Le compte administratif 2022 fait apparaître une dépense globale en section de fonctionnement pour le poste de l'école de 56 219.18 €. A la rentrée 2021, nous avons 34 élèves inscrits à l'école de LUPIAC. Ce qui fait une charge par enfant scolarisé de 1653.50 €. Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal décide de recouvrir auprès des communes concernées 80 % de la somme, soit la somme de 1322.80 € arrondie à 1322 € par enfant.

Vente d'une partie de la parcelle AB 221

Vu la délibération en date du 29 mars 2022 autorisant la vente de 20 m² de la parcelle AB 221 au prix de 10 € le m²,

Vu le plan de division établi par le géomètre, en date du 10 juin 2022, il s'avère que la superficie est de 43 m².

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil Municipal décide de vendre les 43 m² au prix de 10€ le m², les frais de géomètre et d'acquisition seront pris en charge par les demandeurs.

Projets 2023

- L'Église : Suite à l'étude rendue par Le pavillon de Architectures, les premiers travaux à effectuer seraient la révision du toit de l'église. En décembre 2022, une corvée de réfection du plafond a été faite. Le conseil municipal tient à remercier les bénévoles qui ont œuvré pendant quelques jours.
- L'éclairage public : passage en led des derniers équipements de la commune

- Aménagements des abords de la place d'Artagnan, il est souhaitable de phaser le projet et d'étudier la faisabilité du site du foirail et du chemin du rempart nord.
- Programme voirie

Musée d'Artagnan – organisation et personnel

Pour une meilleure organisation, Madame le Maire fait part de ces interrogations. Peut-être faut-il augmenter le temps de travail du poste d'agent du patrimoine. Elle rappelle que ce poste est actuellement à 17.5 heures hebdomadaire.

Date anniversaire de la mort de d'Artagnan : 25 juin

Un évènement est à l'étude pour le weekend du 25 juin 2023.

Questions diverses

- ✓ Séjours scolaires classe découverte à la montagne
- ✓ Dossier chaudière école, reste à percevoir l'aide CEE (certificat d'économie d'énergie)
- ✓ Demande d'aide financière cinéma de Plaisance
- ✓ Notification de l'ARS qualité eau excellente
- ✓ Gers Fibre une grande partie du village sera raccordée fin 2023

La séance est levée à 22h50

Le Maire

Véronique THIEUX LOUIT

Le Secrétaire de séance

Christelle CORNU